

Le compteur LINKY et l'avis de l'Europe

Décidément, les nouveaux compteurs électriques Linky n'ont pas la cote. Après avoir dénoncé les engagements non tenus vis-à-vis des usagers sans obtenir gain de cause, l'UFC-Que Choisir a engagé un recours devant le Conseil d'État pour obtenir l'annulation de l'arrêté ministériel qui prévoit leur généralisation. En effet, alors que la Commission européenne et la loi Grenelle avaient exigé des compteurs permettant aux usagers de suivre leur consommation gratuitement, en temps réel, pour mieux la maîtriser et réaliser des économies d'énergie, ERDF les installe en lieu et place des anciens compteurs dans des endroits peu accessibles.

De son côté, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) est montée au créneau. « Ce compteur ne fait pas faire d'économies d'énergie, ses bénéfices pour le consommateur en termes de maîtrise de la demande d'électricité restent théoriques », a-t-elle déploré, sans être plus écoutée des [pouvoirs publics...](#)

UFC-Que Choisir Dordogne

